

## CGV Sushi Shop

### ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION ET OBJET

Les présentes conditions générales de vente à distance (ci-après « **CGV** ») régissent la relation contractuelle entre d'une part, les restaurants du réseau SUSHI SHOP, franchisés indépendants ou filiales du groupe Sushi Shop, représentés aux fins des présentes par SUSHI SHOP MANAGEMENT, SAS au capital de 5 098 160,00 €, (RCS Nanterre n°493 549 349), sise 9/11 Allée de l'Arche 92400 Courbevoie, (ci-après « **SUSHI SHOP** ») et, d'autre part, chaque client (ci-après le ou les « **Client(s)** ») passant commande par téléphone ou via le site Internet à l'adresse <http://www.sushishop.fr> également accessible via les applications pour téléphones mobiles et tablettes développées par SUSHI SHOP (ci-après le « **Site/Appli** »).

Le fait de passer commande auprès de SUSHI SHOP vaut acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client, à l'exclusion de toute autre condition, sauf accord préalable écrit de la part de SUSHI SHOP. Les CGV sont disponibles sur le Site/Appli.

SUSHI SHOP se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes CGV à tout moment sans préavis. Ces modifications sont applicables et opposables au Client à compter de leur mise en ligne sur le Site/Appli et s'appliquent à toute commande postérieure. La version des CGV applicable au moment où la commande est passée est disponible sur le Site/Appli.

Sushi Shop Management assure également la gestion du site web pour le compte de Sushi Group Ltd, Société privée limitée par actions (Ltd) - Numéro d'enregistrement fédéral 13303026 - 69 Banstead road Code postal : SM5 3NP Royaume-Uni - Numéro de TVA GB389170363 - Tel : +44 01273284188 ; email : [brighton@mysushishop.co.uk](mailto:brighton@mysushishop.co.uk)

### ARTICLE 2 – RESTAURANTS SUSHI SHOP ET LIVRAISON

Le Client commandant par téléphone ou via le Site/Appli est invité à choisir entre une commande à livrer ou à emporter étant précisé que :

- tout le territoire n'est actuellement pas desservi en livraison par SUSHI SHOP, le Site/Appli indiquant au Client si l'adresse de livraison renseignée n'est pas éligible à la livraison.
- le Client doit fournir des coordonnées de livraison valables sur le territoire national pour se voir confirmer la possibilité de livraison par SUSHI SHOP (pas de livraison internationale admise) et la localisation du restaurant qui aura la charge de le livrer (le restaurant en charge de la commande à livrer ou emporter étant ci-après désigné le « **Restaurant** »).

## ARTICLE 3 – COMMANDE

### 3.1 Création d'un Compte Client et programme COME IN

#### a) Inscription sur le Site/Appli

La prise de commande via le Site/Appli suppose une inscription en vue de la création d'un compte client SUSHI SHOP (ci-après, le « **Compte Client** »). A cet effet, le Client remplit le formulaire d'inscription disponible directement sur le Site/Appli, choisit un identifiant associé à une adresse de courrier électronique valide et un mot de passe. Il s'engage à garder ces informations strictement confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers, afin d'éviter autant que possible tout risque d'intrusion dans son Compte Client. SUSHI SHOP ne pourra être tenue responsable d'aucune utilisation non autorisée du Compte Client par un tiers qui aurait eu accès à l'identifiant et au mot de passe correspondant, sans faute de la part de SUSHI SHOP, et notamment si l'identifiant et le mot de passe ont été communiqués à un tiers par le Client ou en raison de sa négligence.

Une fois l'inscription effectuée, un e-mail récapitulatif est envoyé au Client à l'adresse de courrier électronique renseignée.

L'adresse de livraison indiquée doit être aussi précise que possible (numéro de bâtiment, d'étage, digicode, etc.), afin de permettre une livraison dans les meilleures conditions. SUSHI SHOP ne pourra être tenue responsable en cas d'impossibilité de livraison due à des renseignements erronés ou incomplets.

## **b) Programme de fidélité COME IN**

Le Client est informé qu'à compter de la création de son Compte Client (et sous réserve de quelques conditions décrites dans les Conditions d'application COME IN présentées sur le Site/Appli), il devient éligible au programme COME IN (ci-après « **COME IN** ») grâce auquel il bénéficie d'un programme de fidélité et d'offres commerciales spécifiques, le tout sans engagements. Pour plus de renseignement, le Client est invité à consulter les conditions d'application COME IN disponibles sur le Site/Appli.

## **3.2 Connexion au Site/Appli et accès au Compte Client**

Pour chaque commande via le Site/Appli, le Client est invité à s'identifier grâce à son Compte Client (en cliquant sur les liens « Connexion » ou « Commande »). En cas de perte ou d'oubli du mot de passe du Compte Client, le Client peut réinitialiser ce dernier et en choisir un nouveau en cliquant sur le lien « Mot de passe oublié ? » et en saisissant son adresse électronique renseignée dans le Compte Client.

## **3.3 Processus de passation de commande en ligne**

### **I) Choix du Restaurant, du mode « livraison » ou « à emporter »**

(1) Le Client choisit entre les modes de mise à disposition de la commande en cliquant sur les onglets « Livraison » ou « A emporter » sur le Site/Appli.

(2) S'agissant de la livraison, le Client est invité à entrer son code postal pour vérifier qu'il se situe bien dans la zone de livraison de l'un des restaurants SUSHI SHOP. Lorsque plusieurs restaurants couvrent sa zone de livraison, le Client est invité à choisir le Restaurant auprès duquel il souhaite passer commande.

(3) S'agissant de la vente à emporter, le Client choisit le Restaurant parmi la liste des restaurants SUSHI SHOP.

(4) Une fois le Restaurant déterminé, le Client indique à quel moment il souhaite recevoir sa commande « Maintenant », « Aujourd'hui » ou « Un autre jour » et dans

les deux derniers cas, le Client renseigne le créneau horaire dans lequel il souhaite être livré ainsi que le jour concerné.

(5) Le Client est ensuite dirigé automatiquement vers une fenêtre présentant les produits SUSHI SHOP disponibles à la commande (ci-après les « **Produits** »).

(6) Le Client choisit le ou les Produits qu'il souhaite commander et confirme en cliquant sur l'icône « Ajouter à mon panier ».

(7) Un montant minimum de commande peut être imposé pour la livraison, auquel cas le Client en est averti avant le paiement de la commande. Aucun montant minimum n'est imposé concernant la vente à emporter.

(8) Lors d'une commande en livraison, des frais de gestion liés au Site/Appli sont appliqués, dont le montant est précisé au Client avant tout paiement de commande. Ces frais de gestion sont offerts pour les commandes à emporter.

(9) Via l'onglet « panier », toujours accessible sur le Site/Appli, le Client trouvera un récapitulatif des Produits choisis, de leur quantité et du montant total de la commande ainsi que les coordonnées du Restaurant et, le cas échéant le créneau/date de la livraison.

(10) Le Client qui ne se serait pas encore connecté à son Compte Client devra le faire pour finaliser sa commande.

## **II) Validation de la commande en ligne**

(11) Après validation du panier, le Client est dirigé automatiquement vers une fenêtre indiquant l'adresse de livraison renseignée lors de l'inscription. Il a alors la possibilité de la modifier, de la compléter ou de créer une nouvelle adresse. Il peut également indiquer une adresse de facturation si elle est différente de l'adresse de livraison et doit obligatoirement renseigner son numéro de téléphone. Finalement, il est invité à valider toutes ces informations.

(12) Le Client a également la possibilité d'ajouter un bon/code de réduction et de renseigner des informations complémentaires.

(13) Le Client indique ensuite le mode de paiement : « A la réception », uniquement lorsque le Restaurant concerné le propose, ou « Par carte de crédit ». Si le paiement « A la réception » est sélectionné, le Client a la possibilité de payer en espèces, par chèque (lorsque accepté par le restaurant, voir ci-après, article 7) ou par ticket restaurant.

(14) Le Client doit attester de son acceptation des présentes CGV en cliquant sur la case correspondante et pourra ensuite valider sa commande en cliquant sur l'onglet « Valider ma commande ».

(15) Si le Client a choisi l'option du paiement par carte de crédit, il est redirigé sur un site sécurisé administré par une société de service de paiement sécurisé par internet, qui accepte les paiements par Carte Bleue Visa et Mastercard. Il doit alors renseigner le numéro de sa carte, sa date d'expiration ainsi que le code de vérification de la carte.

(16) Le Client reçoit enfin un email confirmant sa commande à l'adresse email indiquée dans son espace client.

La commande de Produits n'est définitivement confirmée et n'engage SUSHI SHOP qu'à réception de ce courrier électronique par le Client. Le Client est donc invité à s'assurer de sa réception et à contacter le service client par téléphone en cas de difficulté (voir ci-après, article 12).

### **3.4 Processus de passation de la commande par téléphone**

(1) La commande par téléphone est possible au numéro indiqué sur le Site/Appli.

(2) SUSHI SHOP demande au Client de taper son code postal sur le clavier de son téléphone afin de déterminer le Restaurant. Lorsque plusieurs restaurants couvrent sa zone de livraison, le Client est invité à choisir le Restaurant parmi ceux-là

(3) Le Client est alors mis en relation avec un opérateur qui prend son numéro de téléphone ainsi que son nom et prénom.

Le Client a alors le choix :

- (i) Le Restaurant accepte que le paiement intervienne lors de la livraison : le Client sera alors mis en relation avec le Restaurant sélectionné.
- (ii) Le Restaurant n'accepte pas que le paiement intervienne lors de la livraison :
  - Le Client sera invité à passer commande directement en ligne sur le Site/Appli afin de régler sa commande en ligne ; ou
  - Le Client pourra venir récupérer sa commande en Restaurant et procéder au paiement sur place.

(4) SUSHI SHOP prend alors la commande et, le cas échéant, le lieu de livraison. SUSHI SHOP annonce ensuite le prix total TTC de la commande et le délai de livraison estimé.

(5) Un montant minimum de commande peut être imposé pour la livraison, auquel cas le Client en est averti avant le paiement de la commande. Aucun montant minimum n'est imposé concernant la vente à emporter.

(6) Enfin, uniquement lorsque le Restaurant sélectionné propose le paiement « A Réception » en livraison, le Client choisit le mode de paiement souhaité : Carte bancaire, espèces ou ticket restaurant au moment de la livraison.

### **3.5 Indisponibilité des Produits**

Les Produits présentés sur la carte SUSHI SHOP le sont sous réserve des stocks disponibles dans le Restaurant.

En cas d'épuisement des stocks, le Restaurant préviendra le Client par téléphone pour lui proposer soit d'opter pour un autre Produit, soit de déduire du montant de la facture le prix du Produit indisponible et procéder au remboursement du Produit manquant.

Avec l'accord du Client, cette réduction pourra également prendre la forme d'un avoir à valoir sur une prochaine commande.

### **3.6 Alcool – Interdiction de vente d'alcool aux mineurs**

Aux termes des dispositions de l'article L. 3342-1 du Code de la santé publique, la vente de boissons alcooliques à des mineurs âgés de moins de dix-huit (18) ans est interdite. Par conséquent, l'achat de tout produit à base d'alcool sur le Site/Appli est formellement interdit aux mineurs âgés de moins de dix-huit (18) ans.

Le Restaurant est susceptible de demander au Client une pièce d'identité lorsqu'il récupère sa commande.

Le livreur a également la possibilité de vérifier que la personne ayant effectuée la commande est bien âgée de plus de 18 ans.

Dans le cas où le Client serait mineur, aucune livraison ou remise de boissons alcoolisées ne pourra être effectuée.

## **ARTICLE 4 – LIVRAISON ET RETRAIT EN RESTAURANT**

La livraison de la commande interviendra à l'adresse de livraison indiquée par le Client lors de la commande.

Toutes les livraisons sont effectuées dans les délais approximatifs indiqués lors de la commande sur le Site/Appli. SUSHI SHOP fait ses meilleurs efforts pour les respecter mais des aléas (notamment lié aux intempéries, à la circulation...) peuvent conduire à des dépassements de délais de livraison, lesquels ne peuvent donner lieu à dédommagement.

Si le Client n'est pas présent pour réceptionner la livraison des Produits commandés à l'adresse indiquée lors de la commande celle-ci sera remportée et SUSHI SHOP ne remboursera pas le prix de la commande et facturera au Client la totalité de la somme.

En cas de choix de retrait de la commande en restaurant, celle-ci est disponible uniquement auprès du Restaurant et ce, à l'heure indiquée lors de la

commande. En cas de retard de la mise à disposition, le restaurant prendra contact par téléphone avec le Client.

## ARTICLE 5 – DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux produits rapidement périssables, tels que les plats cuisinés.

Le droit de rétractation est applicable uniquement aux commandes de Produits autres que les plats cuisinés.

Le droit de rétractation est notamment exclu dans les hypothèses suivantes :

- Les Produits sont susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement.
- Les Produits ont été descellés par le Client après la livraison ou le retrait, et ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.

Ainsi, pour les Produits pouvant faire l'objet d'une rétractation, le Client pourra exercer son droit conformément aux dispositions détaillées ci-après :

1. le Client peut se rétracter de sa commande pour les Produits autres que les plats cuisinés susceptibles de se détériorer rapidement ou rapidement périssables, dans un délai de quatorze jours après la prise de possession des Produits commandés.
2. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier à SUSHI SHOP sa décision de se rétracter de sa commande par une déclaration claire et précise.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, le Client doit transmettre sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Par exemple, lettre envoyée par la poste ou courriel à : Sushi Shop Management, Service Client, 13 Cours Valmy Tour Pacific, 92977 Paris la



Défense ou via le formulaire de contact SUSHI SHOP disponible sur le Site/Appli.

Un modèle de formulaire est également disponible ci-dessous :

### FORMULAIRE DE RETRACTATION

Lettre à adresser en recommandé avec accusé de réception à SUSHI SHOP

Prénom et nom du Client

Adresse du Client :

Adresse de courriel du Client : \_\_\_\_\_

Destinataire : Service Client SUSHI SHOP MANAGEMENT, 13 Cours Valmy, Tour Pacific, 92977 Paris la Défense.

Adresse du Restaurant concerné :

Joindre le Ticket de caisse

À ..., le ... (date de la lettre)

Madame, Monsieur,

Le ... (indiquez la date figurant sur la facture), j'ai commandé ... (désignation du Produit) que vous m'avez livré le ... (date).

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer la somme de ... euros que je vous ai versée lors de ma commande et correspondant au montant du/des Produit(s) retournés ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation.

Veillez trouver ci-joint (indiquez le Produit retourné) que je vous retourne ainsi qu'une copie du ticket de caisse correspondant.

Signature

Suite à cela, le Produit devra être renvoyé ou restitué au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter. Le Client peut également restituer le Produit objet de sa rétractation au Restaurant dans lequel il a effectué sa commande.

3. Le remboursement est effectué sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où SUSHI SHOP est informé de la décision du Client de se rétracter de sa commande.

SUSHI SHOP peut toutefois différer le remboursement jusqu'à ce qu'il ait reçu les Produits retournés ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve d'expédition des Produits retournés, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

## ARTICLE 6 – PRIX

Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande du Client, tels qu'affichés sur le Site/Appli.

Les prix affichés sur la partie générale du Site/Appli et dans les catalogues sont des prix maximaux. Ils peuvent varier d'un magasin SUSHI SHOP à l'autre. Le Client sera informé des prix exacts à régler avant de payer sa commande.

Ils sont exprimés en euros toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de la TVA pourra être répercuté sur les prix des Produits.

## ARTICLE 7 – PAIEMENT

Les commandes sont payables soit par carte bancaire ou carte ticket restaurant directement sur le Site/Appli soit en espèces ou en tickets restaurant lors de la livraison (lorsque le Restaurant sélectionné par le Client le propose) ou du retrait en Restaurant. Par ailleurs, SUSHI SHOP pouvant accepter, dans certains cas, le règlement par chèque étant précisé que le Client devra vérifier si le Restaurant accepte ce mode de paiement merci de vous renseigner auprès de lui avant de passer votre commande.

Il est précisé que les paiements par carte ticket restaurant ne prennent pas en charge les frais de gestion.

Les commandes doivent être payées en intégralité. Aucune déduction de remises ou de bons de réductions que le Client n'aurait pas mentionnés lors de sa commande n'est possible. Une compensation n'est possible que dans le cas d'un avoir approuvé par SUSHI SHOP et inscrit sur le compte du Client à la date de paiement.

SUSHI SHOP ne sera pas tenue de remettre les Produits commandés par le Client si celui-ci ne paye pas le montant total de la commande.

## ARTICLE 8 – GARANTIES

SUSHI SHOP s'engage à ce que les Produits livrés soient conformes à la commande enregistrée.

En cas de Produit manquant, le Client devra immédiatement informer SUSHI SHOP lors de la livraison ou du retrait en restaurant, et au plus tard dans les 24 heures à compter de la livraison ou de la mise à disposition, à défaut de quoi aucune réclamation ne sera acceptée.

En cas de Produit non-conforme, le Client devra informer SUSHI SHOP dans un délai raisonnable et au plus tard dans les 24 heures à compter de la livraison ou de la mise à disposition en restaurant et pourra demander le remplacement des Produits ou le remboursement de leur prix.

Les dispositions légales relatives à la garantie due en cas de vices cachés (article 1641 et suivants du Code civil) et à la garantie de conformité (articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation) s'appliquent et sont reproduits intégralement au sein de l'article 15.

## ARTICLE 9 – RESPONSABILITE

La responsabilité de SUSHI SHOP ne saurait être engagée en cas d'inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure, la présence de virus informatiques, l'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, etc.

## ARTICLE 10 – DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de son activité, SUSHI SHOP est amenée à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives aux visiteurs du Site/Appli.

Pour de plus amples informations sur le traitement de vos données, consultez notre Politique de confidentialité présente sur le site internet [sushishop.fr](http://sushishop.fr)

SUSHI SHOP a défini une politique spécifique en matière de cookies accessible ici <https://www.sushishop.fr/fr/politique-de-cookies>

Pour plus d'informations et/ou pour exercer vos droits, comme votre droit de suppression des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant <https://www.sushishop.fr/fr/service-client/category-360000693637> ou écrire au Service Client SUSHI SHOP par courrier à l'adresse postale suivante : Service Client Sushi Shop Management TOUR PACIFIC 13 cours de Valmy 92977 La Défense Cedex.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devrez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur celle-ci, SUSHI SHOP pourra vous demander de fournir des informations supplémentaires apparaissant nécessaires à votre identification.

## ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La structure générale du Site, l'ensemble des éléments de toute nature contenus sur le Site/Appli, comprenant notamment les logiciels, structures de la/les base(s) de données, photographies, visuels, vidéographies, textes, dessins, images fixes ou animées, sons, graphismes, logos sont la propriété exclusive de SUSHI SHOP ou, le cas échéant, de leurs propriétaires respectifs dont SUSHI SHOP a obtenu préalablement les autorisations d'exploitation et sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

Le Client, ou toute autre personne, s'interdit notamment, de manière non exhaustive, pour un usage autre que privé, de reproduire et/ou représenter, télécharger, vendre, distribuer, émettre, traduire, adapter, exploiter, distribuer, diffuser et communiquer, intégralement ou partiellement, sous quelque forme que ce soit, à titre commercial ou non, toute œuvre de l'esprit originale ou contenu figurant sur le Site/Appli.

A défaut, le Client s'expose à des poursuites judiciaires.

## ARTICLE 12 – SERVICE APRES-VENTE

Pour toute question relative à l'exécution du contrat, le Client peut contacter le service client SUSHI SHOP via les formulaires de contact de la rubrique "Service Client" disponibles sur le Site/Appli ou le numéro de téléphone indiqué sur le Site/Appli à cet effet.

## ARTICLE 13 – DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL.

Ainsi, conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, nous vous informons que le Client ne souhaitant pas recevoir de prospections commerciales par téléphone a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique, dénommée « Bloctel » : [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

## ARTICLE 14 – REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES - MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : [www.mcpmediation.org](http://www.mcpmediation.org) ou par courrier MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS

## ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. En cas de litige avec des Clients professionnels le Tribunal de commerce de Paris sera seul compétent.

En cas de litige, le consommateur peut également se rendre sur le site mis à disposition par l'Union Européenne afin de l'orienter vers le dispositif national auquel il peut avoir recours :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home.show>

Cette plateforme permet également de déposer une plainte en ligne.

## ARTICLE 16 - ANNEXE

### **Article L217-3 et suivants du Code de la Consommation**

*« Article L217- 3 : Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.*

*Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.*

Article L217-4 du Code de la Consommation : *Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :*

*1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;*

*2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;*

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat.

Article L217-5 : I.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.-Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou



3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

*III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.*

*Article L217-6 :Lorsqu'à l'occasion du contrat, un traitement de données à caractère personnel est opéré par le professionnel, un manquement de sa part aux obligations lui incombant au titre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dès lors que ce manquement entraîne le non-respect d'un ou de plusieurs critères de conformité énoncés à la présente section, est assimilé à un défaut de conformité, sans préjudice des autres recours prévus par ces textes.*

*Article L217-7 : Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.*

*Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.*

*Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :*

*1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat*

*prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;*

*2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans. »*

En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées dans les articles L217-8 à L217-17 du Code de la Consommation.

### **Articles 1641 à 1649 du Code civil**

*« Article 1641 : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.*

*Article 1642 : Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.*

*Article 1643 : Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.*

*Article 1644 : Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.*

*Article 1645 : Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.*

*Article 1646 : Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.*

*Article 1647 : Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et*

*aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents. Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur.*

*Article 1648 : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.*

*Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.*

*Article 1649 : Elle n'a pas lieu dans les ventes faites par autorité de justice. »*

Date de la dernière mise à jour : 10/09/2024